

L'un des principes de la Politique énergétique veut que les nouvelles sources d'énergie soient identifiées agglomération par agglomération. Une étude, financée conjointement par le Secrétariat et par le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, permettra d'évaluer la fiabilité de l'alimentation en gaz naturel ou en propane des agglomérations des T.N.-O. reliées aux réseaux routiers du Grand lac des Esclaves et du delta du Mackenzie; l'étude, réalisée à contrat, coûtera 125 000 \$.

L'électricité demeurera une préoccupation énergétique majeure du Conseil exécutif. L'Enquête Penner, en avril 1982, a recommandé que tous les services publics d'électricité des Territoires, y compris la CÉNC, soient pleinement assujettis à la régie de leurs Commissions de services publics respectives (CSP). En juin 1983, avant l'enquête de l'Office national de l'énergie sur la CÉNC, le Gouvernement des T.N.-O. avait recommandé que la CÉNC soit immédiatement soumise à une régie complète par une CSP élargie des T.N.-O.. Mais l'ONÉ n'a pas accepté cette recommandation et a décidé que la régie de la CÉNC devrait continuer de relever d'un seul organisme de régie fédéral, l'Office national de l'énergie. Avant d'accepter cette recommandation, le Gouvernement des T.N.-O. a demandé que la question de la régie de la CÉNC soit revue dans trois ans, lorsque sera terminée la relocalisation de la CÉNC, à Yellowknife. En juin 1984, le ministre du MAINC faisait parvenir au Gouvernement des T.N.-O. un engagement à cet effet. Le Conseil exécutif du Gouvernement des T.N.-O. a été invité à désigner un représentant à un groupe de régie de l'ONÉ, composé de cinq membres.

15 mars 1985

Page 6